Vivre Morancé

SUPPLÉMENT – AUTOMNE 2016

Guide de la rentrée

Supplément au magazine municipal d'information de Morancé.
Parution trimestrielle.
Édité à 1000 exemplaires.

Hôtel de ville
1 place de l'Église
69480 Morancé
04 78 43 67 30

Directeur de la publication
Claire PEIGNÉ,
Maire de Morancé

Coordination rédaction
Catherine MAINAND

Photographies
Mairie de Morancé, Thinkstock, sauf mentions spéciales

Charte graphique, mise en page & impression
Pagina Communication

Imprimé sur un papier issu d'usines ISO 14 001 respectant les règles de la gestion forestière durable.

SOMMAIRE

ÉDITO P.3

ACTUALITÉS P.4

PETITE ENFANCE P.6
Les assistant(e)s maternel(le)s
Le relais des assistant(e)s maternel(le)s
Les centres multi-accueil

TEMPS SCOLAIRE P.10
Calendrier 2016-2017 et horaires
L'équipe enseignante
Les activités scolaires

RESTAURATION SCOLAIRE P.16
Restaurant scolaire
Temps Méridien

SERVICES PERISCOLAIRES P.18
Accueil périscolaire
Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

CENTRES DE LOISIRS P.20
Activités du mercredi
Activités pendant les vacances scolaires

VOTRE ACCUEIL À MORANCÉ P.20

LE MOT DU MAIRE

Voilà une journée bien particulière que celle, chaque année renouvelée, de la rentrée de Septembre !

La rentrée pour nos familles, cela commence avec l'accueil des plus petits, soit auprès d'une de nos assistantes maternelles, soit dans une des structures Petite Enfance gérées par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.
Pour les plus grands, c'est la joie de retrouver l'école, l'envie de montrer son cartable neuf et de raconter ses vacances …
Pour ceux qui découvrent notre école, c'est aussi un peu la peur de rentrer dans l'univers des « grands » et de quitter sa nounou, Papa, Maman…
Pour les enseignantes aussi, c'est un rendez-vous qui compte avec la motivation d'une nouvelle année qui s'ouvre, la découverte de nouveaux élèves et la volonté de réussir une nouvelle fois une année pleine de projets et de savoirs.

Durant les mois de juillet et août, l'école s'est aussi préparée à la rentrée des classes : peintures, ménage, aménagements…
La Mairie est attentive au meilleur accueil possible des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.
Cette année encore, la mairie sera un partenaire des actions et des projets pédagogiques avec l'apprentissage de la musique, du sport et de la natation et le soutien aux sorties découvertes, culturelles et sportives : autant d'activités pratiquées dans l'intérêt des enfants grâce à l'engagement de nos intervenants et de l'équipe d'enseignantes.

Le mercredi après-midi, les familles pourront aussi inscrire leurs enfants dans un centre de loisirs dont la gestion est assurée directement par les structures (et non plus par la CCBPD depuis le 1er Septembre 2015).

Il y aura bien sûr des vacances scolaires pendant lesquelles les enfants pourront bénéficier avec la CCBPD de séjours en camps ou de stages pour des activités variées mais aussi de l'accueil dans les 9 centres de loisirs du territoire.

À tout âge, notre commune doit être une chance pour tous et offrir à chacun un lieu d'épanouissement, d'apprentissage, et de bien-être. La Mairie de Morancé participe à cet accomplissement et se propose, à travers ce guide, de vous aider à préparer votre rentrée.

Belle rentrée à tous !

Claire Deigné

Informations

Activités périscolaires

La mairie a renouvelé le contrat avec l'association ALPHA 3A pour l'organisation du temps périscolaire et des activités périscolaires du vendredi après-midi qui se déroulent, pour partie, dans l'espace associatif des Haies accessible en toute sécurité par le sentier aménagé le long du ruisseau.

Restaurant scolaire

Depuis cette rentrée, c'est la municipalité qui en assure la gestion en totalité sans que cela ne change le bon déroulement des services de la cantine et du temps méridien.

La nouvelle tarification et le règlement du restaurant scolaire ont été adoptés en conseil municipal et sont à la disposition des familles.

Nous avons souhaité faciliter les relations administratives pour les familles avec un référent restaurant scolaire pour répondre aux demandes des familles et la mise en place du paiement en ligne sur le site internet de la commune.

Élaborée et proposée par Le Conseil Municipal des Enfants, la charte du savoir vivre à la cantine établit les bonnes pratiques à respecter durant le temps méridien.
Elle doit être signée par les parents et les enfants des classes élémentaires.

Personnel communal

La Mairie met à disposition de l'école les moyens et le personnel pour assurer l'entretien des locaux, le fonctionnement des services et l'encadrement des enfants En maternelle, la Mairie affecte trois A.T.S.E.M. (Agent Territorial Spécialisé des écoles Maternelles) pour assurer l'assistance aux enseignantes dans leur prise en charge des enfants.

Durant le temps périscolaire, la directrice référente coordonne l'activité des intervenants (personnel communal, animateur extérieur...) et assure les relations avec les parents.

Le comité de pilotage de l'école de Morancé

Mis en place en 2014, le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an sur proposition du Maire. Il comprend les représentants de la municipalité, de la DDEN et de l'inspection d'académie, la directrice de l'école et les parents d'élèves. Chargé d'examiner le fonctionnement de l'école, ce comité de pilotage suit le PEDT dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mais aussi les différents dossiers relatifs à la vie de l'école.

Le Conseil Municipal des Enfants

Installé en 2014, le conseil municipal des enfants est composé de 19 membres et est renouvelé chaque année à la suite des élections qui se déroulent à l'école.
Il se réunit plusieurs fois par trimestre à la mairie et participe aux projets qui concernent la vie de l'école mais aussi la vie de la commune.
En 2015, il a entre autres organisé le concours des sapins décorés pour la fête des Lumières et la vente de lumignons au profit d'une association.
Si vous êtes intéressé ou si vous souhaitez faire une suggestion, vous pouvez contacter Fabrice Chatard, conseiller municipal référent : fabricechatard@mairie-morance.fr

Les accès à l'école et aux aires de loisirs

Pour la sécurité et la tranquillité de tous, les accès à l'école, au city-stade et à l'aire de jeux ont été réaménagés. Merci de respecter les consignes.

L'accueil de l'enfant au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le)

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) indépendant(e) agréé(e) par la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

La liste nominative des assistant(e)s maternels(les) de Morancé est disponible auprès de la mairie, de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et de l'animatrice du relais de notre secteur géographique.

Ce sont les parents qui recrutent et passent un contrat de travail avec leur assistante maternelle. Ils perçoivent une aide de la Caisse d'Allocations Familiales. Ce mode de fonctionnement permet souvent une plus grande souplesse au niveau des horaires et en période de vacances.

Plusieurs temps de rencontre sont organisés avec les assistantes maternelles pour favoriser les échanges et partager avec les enfants des activités collectives : accueil du mardi matin à la salle des Fêtes, pique-nique…

Le relais d'assistant(e) maternel(le)

C'est un lieu de rencontre et d'échanges ouvert aux assistant(e)s maternel(le)s, aux enfants, parents, futurs parents et aux personnes qui font de la garde à domicile.

Le relais LES PTIT'S DORÉS se réunit à Morancé de 8h30 à 11 h, deux mardis par mois, à la salle des Fêtes.

Pour connaître le calendrier des temps collectifs, voir sur le site ***www.cc-pierresdorees.com***

La fréquentation des RAM/RAMI est gratuite pour les assistantes maternelles de la CCBPD de même que les informations délivrées par les animatrices de relais lors des permanences.

BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'accueil de l'enfant en centre multi-accueil

Les centres multi-accueil proposent un accueil collectif régulier et/ou occasionnel des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans.

Chaque établissement dispose d'un espace et de matériel adaptés à chaque tranche d'âge et à leur niveau de développement psychomoteur.

Ces structures proposent trois modes de garde : Les parents ont la possibilité d'amener leur enfant régulièrement en souscrivant un contrat d'accueil ou occasionnellement en fonction des places disponibles de la structure.
L'accueil d'urgence, quant à lui, permet aux parents de faire face à un imprévu d'accueil. Ces enfants pourront également être accueillis sur des places d'accueil occasionnel, suivant les disponibilités du Multi-accueil.

Ces établissements, déclarés auprès de la PMI, sont sous la responsabilité d'un professionnel de la Petite Enfance et sont gérés par la CCPBD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées).

Tarifs

Les tarifs appliqués dans les établissements dépendent des revenus des familles, du nombre d'enfants à charge du ménage et du temps de garde.
Renseignements : ***www.monenfant.fr***

Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement auprès des services de la CCBPD.

Les bulletins de pré-inscription, les plannings des relais assistantes maternelles et le livret « petite enfance » sont disponibles en mairie de Morancé, dans les relais assistantes maternelles ou en téléchargement sur le site web de la CCBPD : *www.cc-pierresdorees.com.*

TEMPS SCOLAIRE

Calendrier 2016-2017

Rentrée scolaire 2016	Jour de la reprise le **jeudi 1er septembre 2016**
Vacances de la **Toussaint** 2016	À la fin des cours du **mercredi 19 octobre 2016** Jour de la reprise le **jeudi 3 novembre 2016**
Vacances de **Noël** 2016	À la fin des cours du **samedi 17 décembre 2016** Jour de la reprise le **mardi 3 janvier 2017**
Vacances de **février** 2017 *Vacances d'hiver 2017*	À la fin des cours du **samedi 18 février 2017** Jour de la reprise le **lundi 6 mars 2017**
Vacances de **Pâques** 2017 *Vacances de printemps 2017*	À la fin des cours du **samedi 15 avril 2017** Jour de la reprise le **mardi 2 mai 2017**
Pont de l'**Ascension** 2017	À la fin des cours du **mercredi 24 mai 2017** Jour de la reprise le **lundi 29 mai 2017**
Grandes vacances 2017	À la fin des cours du **samedi 8 juillet 2017**

Les horaires de cours

Du lundi au jeudi : 8h30 – 11h30
13h30 –16h30
Mercredi : 8h30 – 11h30
Vendredi : 8h30 – 11h30

L'équipe enseignante

Sous la direction de Françoise BALLANSAT, l'équipe enseignante est composée de 9 enseignantes pour 3 classes maternelles et 6 classes élémentaires.

CONTACT :
École de Morancé
Chemin des Petits Drôles
69480 MORANCÉ
Tél. 04 78 86 63 27

TEMPS SCOLAIRE

Les activités scolaires

Nouvelles technologies

Toutes les classes élémentaires bénéficient d'un tableau numérique et d'un ordinateur portable.

Une classe mobile composée de 12 ordinateurs mobiles est également à la disposition des élèves. Ces équipements permettent aujourd'hui aux élèves et aux enseignantes de travailler avec de nouveaux modes d'information plus interactifs et facilitent le travail en groupe.

Sports

En complément de l'action pédagogique conduite par les enseignants en matière d'éducation physique, la municipalité met à disposition l'ensemble de ses équipements sportifs ainsi qu'un intervenant sportif.

La municipalité finance également les transports en car vers la piscine AQUAZERGUES située à Lucenay, pour les classes de Grande Section, CE1 et CE2.

L'initiation musicale

Sur la base des projets déposés par les enseignants, la Mairie favorise la découverte de la musique en faisant intervenir un musicien Intervenant en Milieu Scolaire qui permet aux enfants de s'initier à la pratique instrumentale et à la découverte des sons.

Lecture et contes

Durant le temps méridien, les bénévoles de l'association « Lire et faire lire » interviennent régulièrement auprès de petits groupes d'enfants.

La bibliothèque municipale de Morancé accueille aussi les élèves et leurs enseignantes pour des séances de découverte et de lecture.

L'aide à la réalisation des projets

En complément de toutes ces actions, la municipalité finance régulièrement les projets pédagogiques de toutes natures, présentés par les enseignantes.

RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant scolaire et le temps méridien

La restauration scolaire

Depuis Septembre 2016, la fabrication des repas et leur distribution à l'école sont confiées par la municipalité à une société de restauration scolaire.
Le contrat comprend des engagements sur la qualité et l'apport de produits bio et de produits issus d'achats responsables. Les repas sont fabriqués à partir d'une cuisine centrale selon le procédé de la liaison froide qui garantit les meilleures conditions d'hygiène alimentaire. La référente restaurant scolaire de l'école contrôle l'élaboration des menus tant sur le plan de l'équilibre que sur la qualité nutritive, et veille sur les conditions de mise en œuvre du contrat passé avec la Société.

Plusieurs animations seront proposées durant toute l'année : repas à thème, cuisine du Monde, anniversaires… ainsi qu'une sensibilisation au gaspillage.
La municipalité met en place un comité de suivi avec les représentants de la société, les parents d'élèves et le conseil municipal des enfants.

Le temps repas

Lors de cette pause dans leur journée de classe, les enfants sont encadrés par le personnel municipal en particulier les A.T.S.E.M. pour les maternelles. Avant ou après le repas, des activités extérieures et des animations ludiques peuvent être proposées aux enfants par le personnel communal.

La charte du savoir vivre

Elle est diffusée et commentée à tous les enfants à la rentrée scolaire.
Cette Charte précise les consignes à respecter pour que le temps du repas se déroule dans les meilleures conditions.

La charte du savoir vivre

À la cantine et dans la cour de récréation

- Je respecte le personnel de service et mes camarades : je ne réponds pas de manière impolie au personnel, je joue sans brutalité et sans insulte avec mes camarades.
- Je respecte l'environnement de la cour de récréation et les locaux de cantine en en détériorant pas le matériel ou le bâtiment et en ne jetant pas de papiers par terre.
- J'agis avec chacun comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi
- Je demande la permission au personnel avant de me lever de table.

Avant le repas :

- Si besoin, je vais aux toilettes
- Je me lave les mains
- Je ne chahute pas dans les rangs
- Je m'installe à la place de mon choix dans le calme.

Pendant le repas :

- Je me tiens assis correctement
- Je ne parle pas trop fort
- Je fais l'effort de goûter à tout
- Je mange proprement
- Je ne gaspille pas et ne joue pas avec la nourriture

MANGER CE N'EST PAS GASPILLER !

- Je ne tords pas les couverts, j'en prends soin
- Je range ma chaise avant de sortir

Si je ne respecte pas la charte, le personnel de cantine peut :

- Me faire changer de place et/ou de table, puis m'imposer pour les repas suivant ma place.
- Me faire participer aux tâches de nettoyage et de rangement au lieu d'aller en récréation.
- Inscrire une croix en face de mon nom. 3 croix mes parents reçoivent un courrier d'avertissement.
- Au 2e avertissement, je suis convoqué avec mes parents par le Maire.

Les repas occasionnels

Ils doivent être signalés au moins 24 heures à l'avance.

Allergies alimentaires

En cas d'allergie alimentaire, un P.A.I. (Projet d'Accueil Personnalisé) est mis en place à la demande des familles, au vu du certificat médical, avec la directrice de l'école, les parents et la Mairie.

La Mairie ne fournit pas de repas de substitution mais peut autoriser, suivant les cas, que les familles fournissent un panier repas.

En pratique

Inscriptions

La fiche d'inscription « restauration scolaire » est à la disposition des familles en mairie ou en téléchargement sur le site internet. Elle doit être remise à la référente restaurant scolaire de l'école. Celle-ci est chargée du suivi des présences et des relations avec les familles.

Facturation

La tarification des repas est fixée chaque année par délibération du conseil municipal. La facturation est établie chaque mois sur la base des repas réellement commandés chaque matin et est adressée mensuellement, à terme échu.

Pour le bon fonctionnement du service, les familles doivent communiquer, au moins 24 heures à l'avance, tout changement prévu dans le rythme de l'abonnement.

Chaque matin, un pointage précis est effectué avant 9h30 : à cette heure, chaque jour, toutes les informations utiles sur la présence ou l'absence de l'enfant au repas doivent avoir été signalées à la référente restaurant scolaire de l'école, faute de quoi le repas sera facturé.

Le règlement des factures se fait exclusivement auprès du Trésor Public. Aucun règlement n'est accepté en mairie. Les factures peuvent être réglées par prélèvement automatique ou par paiement en ligne sur le site internet de la commune (lien disponible sur la page d'accueil du site).

Toutes les questions sur la facturation peuvent être posées à la référente restaurant scolaire de l'école.

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Accueil périscolaire

Les accueils périscolaires sont organisés à partir de 7h30 le matin.
Les dispositifs du soir fonctionnent jusqu'à 18h30 au plus tard.

• **L'accueil du matin** fonctionne du lundi au vendredi, dans les écoles maternelles et élémentaires, les jours de classe à partir de 7h30. Les enfants sont accueillis dans un lieu dédié avec des activités permettant de se préparer à la classe dans une atmosphère de détente.

• **Le mercredi**, l'accueil fonctionne de 11h30 à 12h30.

• **L'accueil du soir** fonctionne du lundi au vendredi, les jours de classe, de 16h30 à 18h30. Trente minutes sont réservées au goûter apporté par les enfants. Des activités adaptées à leur âge sont proposées. Les enfants qui le souhaitent peuvent faire leurs devoirs sous la surveillance d'un agent communal. Les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) avant la fin de cet accueil.

Inscriptions

Les familles concernées doivent demander une fiche d'inscription aux activités périscolaires (une fiche par enfant). Cette fiche, qui devra être retournée dans les meilleurs délais à ALPHA 3 A permet de recueillir les prévisions d'inscription de chaque enfant à chaque dispositif (accueil du matin et/ou du soir).

Tarification

Les tarifs de l'accueil périscolaire sont votés chaque année par le conseil municipal. Ils dépendent du quotient familial. Vous pouvez consulter ces tarifs sur le site internet de la mairie ou les demander à l'accueil.

IMPORTANT :
Les enfants de Petite Section ne peuvent pas rester dans la même journée à la garderie du matin et du soir.

Les nouvelles activités périscolaires (NAP)

Sous la responsabilité de la Mairie.

Mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires depuis septembre 2014, elles ont lieu, pour la commune de Morancé, le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30, uniquement en période scolaire.

Elles sont facultatives et ouvertes aux enfants des classes maternelles et élémentaires.

L'Association ALPHA 3 A assure, sous la responsabilité de la mairie, la gestion de l'organisation des activités qui se déroulent, selon leur nature, soit à l'extérieur, soit dans l'école, soit dans les salles communales (salle des fêtes, espace associatif des Haies).

Ces activités sont variées et adaptées à chaque âge : sports collectifs, découverte de la nature, arts créatifs… et sont animées par le personnel communal des écoles et différents intervenants compétents dans l'animation pour le jeune enfant.

Inscriptions

La participation des enfants aux NAP n'est pas obligatoire : les enfants non-inscrits peuvent quitter l'école le vendredi soit à 11h30, soit à 13h30 après le repas de midi.

L'inscription peut se faire par période pour les classes maternelles. Elle se fait obligatoirement pour l'année scolaire complète pour les classes élémentaires.

Tarification

La participation des familles est fixée par délibération du conseil municipal. Elle est consultable sur le site internet de la mairie ou à l'accueil.

CENTRES DE LOISIRS

Activités du mercredi

Depuis le 1er Septembre 2015, l'accueil des enfants dans les centres de loisirs le mercredi n'est plus de la compétence communautaire. De ce fait, la CCBPD ne prend plus en charge ni les inscriptions, ni le transport des enfants depuis leur commune jusqu'au lieu d'accueil. C'est donc directement auprès des directeurs des centres de loisirs que vous devez faire votre demande d'inscription.

ANSE La Clairière
1277 avenue de l'Europe
06 72 95 89 53 - 04 74 67 99 60

LUCENAY Croq'Bonheur
École
06 72 95 89 57

CHAZAY D'AZERGUES L'escapade
École
06 72 95 89 58 - 06 62 20 32 53

LOZANNE Centr'o Gones
195 route de Chazay
07 88 08 62 27

Activités pendant les vacances scolaires

Durant les vacances scolaires, les centres de loisirs de la CCBPD proposent, pour les enfants de 3 à 17 ans, des activités ludiques et variées, encadrées par des intervenants extérieurs et des animateurs compétents.

Le service des Accueils de loisirs Intercommunaux fonctionne toutes les vacances scolaires avec des amplitudes et jours d'ouvertures variables selon les sites.

Plusieurs formules sont proposées :

- **L'accueil traditionnel :**
  à partir de l'âge de 3 ans.
- **Les stages :**
  Accueil à la semaine et retour à la maison tous les soirs, avec découverte de nouvelles pratiques artistiques, culturelles, scientifiques, sportives et éveil à la création artistique.
- **Les Camps ou Colo :**
  à partir de 6 ans et jusqu'à 16 ans, accueil de 3, 5 ou 8 jours et hébergement en mini camps sous tente ou en centre de vacances avec des activités variées : équitation, moto, VTT, randonnée, sports nautiques, escalade…

Renseignements et inscriptions en ligne sur le site de la CCBPD : *www.cc-pierresdorees.com.*

INFOS MAIRIE

Votre accueil à Morancé

Si vous avez besoin d'une information ou d'un conseil, si vous souhaitez une aide particulière, nous sommes à votre écoute et à votre disposition pour vous recevoir dès la rentrée.

ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS

« Morancé, Accueil, Solidarité »
5, Place de l'église - 69480 Morancé
Patricia DESROCHE Conseillère municipale référente accueil Morancé
accueilsolidarite@mairie-morance.fr

PETITE ENFANCE JEUNESSE

Delphine DUVERNAY Conseillère municipale référente enfance jeunesse
Sur rendez-vous • 04 78 43 67 30

AFFAIRES SCOLAIRES

Alexandra LEBLOND Adjointe affaires scolaires
alexandraleblond@mairie-morance.fr

RESTAURATION SCOLAIRE

Habiba AOULMI • 04 78 86 63 23
restaurantscolaire@mairie-morance.fr

PÉRISCOLAIRE - NAP

Charlotte SAUZET • 06 75 15 75 45
morancé.animation@alpha3a.org

ÉCOLE PUBLIQUE DE MORANCÉ

Chemin des petits drôles - 69480 Morancé
Françoise BALLANSAT • 04 78 86 63 27

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

5, place de l'église - 69480 Morancé
Béatrice DUGELAY Adjointe solidarité, santé, familles • 04 78 43 67 30
ccas@mairie-morance.fr

Besoin d'un conseil, d'une aide ou d'une information

Le CCAS est à votre écoute et peut vous recevoir lors de ses permanences le vendredi matin de 10h à 12 h dans le local situé place de l'église.
Vous pouvez également le joindre par téléphone et par mail.

contacts et informations utiles

SERVICE PETITE ENFANCE DE LA CCPBD

1277 Route des Crêtes
69480 Anse • 04 72 54 91 20
- Coordinatrice petite enfance : Elise VINCENEUX
- Animatrice RAMI Morancé : Sophie NIEBORAK

petiteenfance@cc-pierresdorees.com
www.cc-pierresdorees.com

CENTRES DE LOISIRS DE LA CCPBD

1277 Route des Crêtes
69480 Anse • 04 74 67 90 92
Coordinatrice CLSH : Béatrice DUCLOS
b.duclos@cc-pierresdorees.com
www.cc-pierresdorees.com

CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES

www.caf.fr/ma-caf/caf-du-rhone

DÉPARTEMENT DU RHÔNE – PMI

www.rhone.fr

Hôtel de ville
1 place de l'Église - 69480 Morancé
04 78 43 67 30